



DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

Article 616-636 et 636-1 de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 11 mai 1999

Je soussigné(e) :

Adresse du ou des demandeurs :

.....

.....

Téléphone portable :Téléphone fixe :

Sollicite la délivrance :

- D'un livret de famille
- D'un second livret de famille

Pour le motif suivant :

- Naissance d'un premier enfant commun
- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Epoux dépourvu du livret (divorce, séparation depuis le :
- Autres

Je sollicite :

- La reconstruction d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'Instruction Générale de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire au verso.
- L'établissement d'un livret, je présente l'acte de naissance de l'enfant
- L'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier d'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.

Date et Signature(s)

Mairie : 89470 MONÉTEAU

Tel : 03 86 40 63 93 - Fax : 03 86 40 56 64 - Courriel : mairie@moneteau.fr

QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.

La dernière mairie est invitée à retourner à la mairie de Monéteau 89470 le livret ainsi que la présente demande.

Mariage contracté à la mairie de :

Date du mariage :

NOM (1)

NOM (1)

Prénoms :

Prénoms :

Né le : à :

Née le : à :

(2)

(2)

(3)

(3)

ENFANTS :

1^{er} enfant : Prénoms :

2^{ème} enfant : Prénoms :

Né(e) le : à

Né (e) le : à

(2)

(2)

3^{ème} enfant : Prénoms :

4^{ème} enfant : Prénoms :

Né (e) le : à

Né (e) le : à

(2)

(2)

5^{ème} enfant : Prénoms :

6^{ème} enfant : Prénoms :

Né(e) le : à

Né(e) le : à

(2)

(2)

7^{ème} enfant : Prénoms :

8^{ème} enfant : Prénoms :

Né (e) le : à

Né (e) le : à

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion d'extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissances des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées.

L'usage d'un livret de famille incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Noms de naissance en lettres capitales

(2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès

(3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps